

Mars 2022

Administration Générale – 02

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 mars 2022

**Le Président du Centre de Gestion
à
Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,
des collectivités et établissements publics affiliés**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion se sont réunis le 21 mars dernier.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des dossiers abordés lors de cette séance.

Le Conseil d'Administration :

- a approuvé le compte rendu du Conseil d'Administration du 28 février 2022,
- a approuvé le Compte administratif du Budget Principal 2021,
- a approuvé le Compte de Gestion du Budget Principal 2021 de l'agent comptable,
- a affecté le résultat de l'exercice du Budget Principal 2021,
- a adopté le Budget Primitif 2022,
- a approuvé le tableau des subventions 2022,
- a approuvé la modification du tableau des effectifs du Centre de Gestion,
- a approuvé le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des 5 Centres de Gestion des Hauts de France,
- a approuvé la participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pilotée par le CDG 59,
- a autorisé le Président à signer tous les documents référents à cette opération dont la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la réalisation d'une mission d'assistance à l'élaboration des documents de consultation et du suivi des contrats dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire,
- a approuvé les termes de la convention de mise à disposition de l'application Rhéa, et a autorisé le Président à signer la convention de mise à disposition gratuite de l'application « Rhé@ » avec le CDG 22 et toutes pièces relatives à ce dossier,
- a accepté et a autorisé le Président à signer les conventions résultant de la proposition de l'assurance statutaire « petit marché » qui s'appliquera pour les agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,
- a approuvé et a autorisé le Président à signer tous les documents afférents au marché public « Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes »,
- a approuvé le modèle de convention à proposer aux collectivités non affiliées qui souhaiteraient faire appel au référent déontologie, laïcité et alerte éthique du CDG 80, a fixé le coût de la prestation à 250 € par dossier pour les collectivités non affiliées, et a autorisé le Président à signer les conventions à intervenir.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le(la) Maire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



**Claude CLIQUET
Maire d'ALBERT**